

FF 2020 www.droitfederal.admin.ch La version électronique signée fait foi



Arrêté fédéral Projet

portant approbation de l'accord agricole entre la Suisse et Israël et de la modification du protocole A sur les produits agricoles transformés de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et Israël

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹, vu le message du Conseil fédéral annexé au rapport du 15 janvier 2020 sur la politique économique extérieure 2019²,

arrête:

Art. 1

- ¹ Sont approuvés:
 - a. l'Accord agricole du 22 novembre 2018 entre la Suisse et Israël³;
 - la modification du 21 novembre 2018 du protocole A sur les produits agricoles transformés⁴ de l'Accord du 17 septembre 1992 entre les États de l'AELE et Israël⁵.
- ² Le Conseil fédéral est autorisé à ratifier l'accord et la modification du protocole A.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

1 RS 101

² FF **2020** 1903

3 RS ...; FF **2020** 2001

4 FF **2020** 1999

5 RS **0.632.314.491**

2019-2489 1997